

RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE CoTer DES ALPES-MARITIMES

Jeudi 20 octobre 2011
CADAM. 10h00 – 13h00

G.I.R. MARALPIN
Reçu le : 28.11.2011
Répondu le

Présents :

Préfecture des Alpes Maritimes, services de l'Etat :

- M. Gérard Gavory, secrétaire général, représentant M. le Préfet des Alpes Maritimes
- SGAD, Mme Annick Ragot, directrice adjointe
- SGAD, M. Philippe Delibes
- SGAR, M. Antoine Pinasseau, chargé de mission
- DDTM06, Mme Blandine Meunier, chef de service transports / environnement
- DREAL, M. Frédérique Reffet, responsable unité animation et politiques de transport

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LGV PACA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial
- M. Bernard Couvert, AMOG (Artelia)
- Mme Laurence Gontard, AMOC (KFH)
- Mlle Noëlle Bougeault, AMOG (Artelia)

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil régional, M. Patrick Allemand premier vice-président
- Conseil régional, M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission LGV
- Conseil général 06, M. Jean Icart conseiller général
- Conseil général 06, M. Xavier Louison chargé de mission DGS
- Conseil général 06, M. Alain Rolland
- Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Ville de Cannes, M. Philippe Marie, DGA transports
- Ville de Cannes, Mme Marie-Agnès Portero, DGA intercommunalité
- Ville de Mougins, M. le maire Richard Galy
- Ville de Mougins, Mme Fanny Catroux conseillère technique
- CA Pôle Azur Provence, Mme. Catherine Jouve directrice générale adjointe
- CA Sophia Antipolis, M. Brice Perie, chargé de mission

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes Maritimes, M. Pascal Nicoletti,
- CCI des Alpes Maritimes, M. Levere Bernard responsable aménagement
- Conseil économique et social de la région, M. Gilles Marcel

Associations :

- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- FNAUT / Comité Cannes-Grasse, M. Gérard Robert, délégué 06
- GADSECA/UDNV 06, Mme Françoise Maquard
- Amis du Rail Azuréen, M. Germain Nallino, président

Installation du Comité

M. Gérard Gavory accueille les membres invités.

Il présente ses excuses pour l'envoi tardif des invitations et demande à chacun de noter que la prochaine réunion du Comité territorial aura lieu le 8 décembre à 10h.

M. Gérard Gavory rappelle l'ordre du jour ci-après et demande à RFF de développer :

1. Avancement de la concertation sur les scénarios
2. Concertation sur Nice - Italie
3. Synthèse des groupes de travail géographiques et thématiques
4. Echanges sur les scénarios
5. Présentation des fuseaux

Questions et interventions :

M. Jacques Molinari interroge sur les suites données à la note de requêtes adressée au Préfet par le Gir-Maralpin et demande l'autorisation de diffuser cette note aux membres du Comité.

M. Gérard Gavory autorise M. Jacques Molinari à diffuser la note du Gir-Maralpin aux membres du Comité, et sur le fond, indique que les décisions sont prises en comité de pilotage, et qu'il n'appartient pas au comité territorial d'y revenir.

M. Jacques Molinari déplore l'absence de transversalité des groupes de travail géographiques et demande la création de deux groupes de travail transversaux.

Sur les groupes transversaux M. Gérard Gavory rappelle que le calendrier des réunions de concertation est déjà très chargé et que décision de créer un groupe de travail régional transversal ne relève pas de sa compétence. Il annonce à ce sujet que la commission consultative des élus aura lieu le 8 novembre à 14h30.

M. Jean-Michel Cherrier souligne que les requêtes, logiques, formulées par le Gir-Maralpin, sont d'ores et déjà comprises dans le dispositif de concertation et de gouvernance et qu'il n'y a donc pas lieu de créer de nouvelles structures. En effet, le site internet permet de prendre connaissance de l'ensemble des travaux menés dans les différents groupes de travail.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle par ailleurs que le Comité territorial, en tant qu'instance de gouvernance du projet, ne fait pas l'objet d'un verbatim mais d'un compte-rendu validé par le Préfet.

M. Pascal Nicoletti estime que les décisions prises par le Comité territorial du Var tronquent l'analyse des fuseaux et s'interroge sur les conséquences de cette décision.

M. Jean-Michel Cherrier indique que la décision, par le Comité territorial du Var, de demander à RFF de retirer la solution de gare nouvelle à Toulon Est et de poursuivre la concertation sur les fuseaux et les scénarios qui s'appuient au maximum sur les infrastructures existantes ou, à défaut, de privilégier les solutions d'enfouissement, ne remet pas en cause la performance du système ferroviaire global et que les objectifs de desserte de Nice demeurent inchangés.

M. Gérard Gavory précise que le Comité territorial des Alpes-Maritimes peut émettre un avis différent de celui du Var.

En toute hypothèse, la décision sera prise en COPIL et portera sur l'ensemble du territoire.

M. Patrick Allemand demande comment il est possible de respecter les temps de parcours et la souplesse du système ferroviaire dès lors que la ligne nouvelle n'est pas réalisée en site propre.

M. Jean Michel Cherrier rappelle que la demande du Var ne modifie en rien les objectifs de la maîtrise d'ouvrage et que les trois scénarios prévoyant une combinaison entre ligne nouvelle et ligne existante dans la traversée du Var respectent les objectifs fixés au niveau de la desserte et des temps de parcours (4h00 entre Paris et Nice).

M. Jacques Molinari, citant les propos de M. Jean-Marc Delion, Directeur général délégué de RFF ainsi que les conclusions du rapport Keller sur les gares nouvelles, demande que les études soient reprises en ce sens et que les enjeux des territoires soient pris en compte.

M. Gérard Gavory rappelle à nouveau que le Préfet des Alpes-Maritimes ne peut remettre en question les décisions du Comité de Pilotage.

M. Pascal Nicoletti rappelle que le scénario des Métropoles du Sud est en phase avec les déclarations de M. Jean-Marc Delion.

M. Jean-Michel Cherrier précise que la feuille de route de la maîtrise d'ouvrage est inchangée et que la structure territoriale du dispositif de concertation répond bien à la nécessité de prendre en compte les enjeux locaux.

M. Germain Nallino demande si le déficit de RFF l'autorise à construire une LGV.

M. Jean-Michel Cherrier explique que la gestion de la dette chez RFF est distincte des investissements. RFF participe au financement de projets dont l'économie est positive, et qui ne dégradent pas sa dette à partir de l'évaluation des avantages socio-économiques générés par le projet.

Mme Catherine Jouve intervient pour présenter les orientations prévues par le SCOT Ouest Alpes-Maritimes en matière de transports. Elle rappelle que ce SCOT, qui regroupe 29 communes, est en phase de concertation publique, pour une approbation prévue en 2013. Le SCOT Ouest Alpes-Maritimes, qui s'inscrit dans les principes du rapport Keller, prévoit une gare LGV à Cannes centre, cœur à partir duquel diffuse le réseau de transports publics en site propre.

M. Germain Nallino indique qu'une gare LGV à Cannes centre en surface est incompatible avec l'objectif d'amélioration des dessertes TER dans la mesure où la création de deux voies supplémentaires y est impossible. Une gare LGV à Cannes centre serait donc obligatoirement souterraine.

Mme Catherine Jouve répond que le SCOT propose des principes et des orientations et que la réflexion sur les modalités de réalisation de la gare de Cannes centre n'est pas dans son périmètre.

M. Philippe Marie rappelle la position de la ville de Cannes, qui s'inscrit dans le cadre des quatre scénarios arrêtés par les cofinanceurs :

- la ville de Cannes ayant besoin d'une desserte TGV forte, demande à ce que sa desserte soit optimisée et que les affrètements proposés répondent aux besoins de sa clientèle.
- la ville de Cannes considère que les trois scénarii permettant de desservir Cannes à partir de la ligne classique depuis la gare nouvelle Est Var, sans surcoût, offrent des temps de parcours peu différents du scénario avec raccordement direct sur Cannes, dont l'efficacité coût / temps de parcours n'est pas avérée.
- la ville de Cannes privilégiera la solution de desserte TGV financièrement et techniquement réaliste.

Par ailleurs, M. Philippe Marie explique qu'en raison de l'impossibilité technique d'augmenter le nombre de voies à quai en gare de Cannes centre, la ville propose, pour répondre à l'accroissement du trafic ferroviaire de disposer l'accueil des TER sur le site de Cannes Marchandises. Pour ce faire, l'atelier de maintenance de Cannes marchandises doit être relocalisé et l'inter modalité avec la ligne Cannes-Grasse prévue. La ville de Cannes demande à ce que cette étude soit lancée au plus tôt.

M. Pascal Nicoletti demande à ce que des informations sur la commercialité des dessertes soient communiquées.

M. Germain Nallino demande si Cannes prévoit de faire de Cannes Marchandises la future gare TGV.

M. Philippe Marie répond que la desserte TGV sera sur Cannes centre.

M. Philippe Marie, en réponse à une question de M. Patrick Allemand, indique que les TER circuleront sur la ligne existante mais que certains pourront ne pas d'arrêter en gare de Cannes centre.

M. Allemand marque sa désapprobation à ce projet

M. Patrick Allemand demande si un prolongement vers le nord de la ligne 3 du tramway ne permettrait de pallier un raccordement des Chemins de Fer de Provence à Nice Aéroport.

M. Guy Muller confirme que le prolongement de la ligne 3 du tramway vers Lingostière est prévu ultérieurement.

M. Patrick Allemand demande pour quelles raisons Monaco est absent des groupes de travail géographiques.

M. Jean-Michel Cherrier répond que la participation aux groupes de travail est libre et que quiconque le souhaite peut s'inscrire.

Mme Catherine Jouve rappelle la demande formulée par le groupe de travail thématique gares sur la prise en compte des coûts induits par le positionnement des gares sur l'aménagement du territoire.

M. Jean-Michel Cherrier répond que ces coûts relèvent des choix des collectivités pour irriguer leur territoire et ne dépendent donc pas de RFF.

M. Philippe Marie demande que soit communiqué le volume de clientèle attendu par jour dans les TGV.

M. Bernard Levère insiste sur la nécessité de disposer de ces données pour les prochains groupes de travail.

M. Jean-Michel Cherrier indique que les informations sur le nombre de passagers par gare font partie des données socio-économiques qui doivent être produites et qu'elles seront communiquées dès que possible.

M. Jacques Molinari souhaite qu'un fuseau passant par Cannes soit examiné et regrette que la connexion de la LGV avec la ligne Cannes Grasse ne soit qu'une connexion voyageurs. Il demande en outre que des cartes IGN en relief soient mises à disposition pour les groupes de travail géographiques.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que le scénario passant par Cannes n'a pas été retenu par le Comité de Pilotage et que, par ailleurs, la ville de Cannes a confirmé cette position. Il précise que la réflexion sur les fuseaux proposés est ouverte et que de nouvelles études pourront être lancées dès lors qu'elles seront largement portées. Des cartes IGN papier seront disponibles dans les groupes de travail.

M. Fabien Pastour indique que l'étude sur un maillage ferroviaire de la LGV à l'intersection avec la ligne Cannes-Grasse est en cours.

Mme Françoise Maquard remercie pour la prise en compte des risques sismiques engendrés par un passage du Var en tunnel.

M. Germain Nallino demande la création d'un groupe de travail pour étudier le raccordement des Chemins de Fer de Provence au pôle multimodal de Nice aéroport.

Mme Catherine Jouve demande si l'accès à la gare Ouest Alpes-Maritimes se fera uniquement par la route, si les projets locaux et des intercommunalités, notamment sur Plan de Grasse, ont été pris en compte dans l'élaboration des fuseaux et s'il sera possible de disposer des vidéos présentées.

M. Jean-Michel Cherrier répond que la gare Ouest Alpes-Maritimes est prévue à l'interconnexion avec la ligne Cannes-Grasse pour assurer un accès par le train, mais qu'il est néanmoins obligatoire de prévoir également des accès routiers facilités. Il indique que les vidéos présentées seront disponibles sur le site internet d'ici une semaine, ainsi que lors des groupes de travail.

M. Jacques Molinari indique que la capacité d'exploitation est insuffisante entre Nice Ville et Nice Aéroport sur les voies existantes et que la solution de passage en tunnel sous Nice n'a pas lieu d'être. Il souhaite l'intervention du Médiateur de la République.

M. Jean-Michel Cherrier précise que RFF travaille dans le cadre des décisions du Comité de Pilotage, qui a fait le choix de proposer à la concertation 4 scénarios dans lesquels une solution de passage en tunnel sous Nice faisant partie des scénarios sélectionnés est présentée.

M. Gérard Robert note la non représentation en fuseau du scénario du Comité Cannes-Grasse qui offrait un maillage ferroviaire sans ajout de raccordement et indique qu'une explication lui sera donnée par RFF sur ce sujet.

M. Jean-Christophe Leydet indique que les délais entre la fin de la concertation et le Comité de Pilotage de décembre seront trop courts pour permettre une prise de décision.

M. Antoine Pinasseau confirme que la concertation se poursuivra début 2012.

M. Jean-Christophe Leydet demande à ce qu'en l'absence de Comité de pilotage une réunion des cofinanceurs soit néanmoins organisée en fin d'année pour permettre la prise en compte des points principaux issus de la concertation.

M. Jacques Molinari demande que RFF prenne en charge les frais de déplacement des experts invités aux groupes de travail, ainsi que ceux des associations.

M. Jean-Michel Cherrier indique que d'une manière générale RFF ne peut prendre en charge les défraiements des différents participants aux groupes de travail du dispositif de concertation.

M. Antoine Pinasseau pense que cette question doit être posée au niveau des cofinanceurs du projet.

M. Gérard Gavory enregistre la demande et la transmettra.

Position du Comité territorial des Alpes-Maritimes vis-à-vis du projet

Le Comité territorial des Alpes-Maritimes rappelle son intérêt pour la ligne à grande vitesse et sur le nécessaire désenclavement du département et de l'Est varois. Il fait part de son étonnement sur les choix exprimés par le Comité territorial du Var tendant à supprimer du dispositif de la concertation, le fuseau d'une ligne nouvelle en site propre et de la gare de Toulon est, et précise que ces positions devront faire l'objet d'une décision du Comité de Pilotage

Validation des fuseaux soumis à la concertation

En appui de la présentation des fuseaux, RFF remet à chaque participant, outre les supports projetés :

- une note méthodologique sur la sélection des fuseaux
- un atlas d'assemblage des fuseaux
- les fiches fuseaux portant sur le territoire des Alpes-Maritimes.

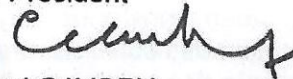
Ces supports seront envoyés aux élus de la zone d'études préférentielle, ainsi qu'aux participants aux groupes de travail géographiques.

Le Comité territorial des Alpes-Maritimes valide les fuseaux proposés à la concertation, ainsi que leurs documents supports.

M. Gérard Gavory clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions et en rappelant que le Comité territorial a pris le temps nécessaire, au-delà des deux heures prévues, pour traiter l'ensemble des points nécessaires.

M. Gérard Gavory rappelle que la date du prochain Comité est fixée au 8 décembre et invite les membres du Comité à poursuivre activement leur participation.

Le Président



Gérard GAVORY